

**Monsieur Fabrice BRUN**

*Député de l'Ardèche*

*Membre de la Commission des finances, de l'économie générale  
et du contrôle budgétaire*

**Madame Brigitte BAULAND**

*Députée suppléante*

*Urgence Signalée.*

**Mme Roxanna MARACINEANU, Ministre des Sports**

Ministère des Sports

95, avenue de France

75 013 PARIS

Nos réf : FB/FL 177 - 04 - 2020

Aubenas, le 20 avril 2020

Madame la Ministre,

Je souhaiterais attirer votre attention sur l'importance d'une reprise prochaine des pratiques de sports de plein air.

Il y a désormais un mois, les pratiquants tout autant que les professionnels de sports de pleine nature ont mis un terme à leur saison d'hiver : les stations de skis ont été évacuées, les refuges ont arrêté leur gardiennage, les voyageurs ont rapatrié leurs clients.

Depuis, l'économie du tourisme des sports de nature est totalement à l'arrêt, comme d'autres secteurs « non essentiels » en cette période de crise sanitaire.

Depuis les annonces du président de la République du 16 mars, les forces de l'ordre se voyaient autorisées à verbaliser les contrevenants aux mesures de confinement sur les sites de pratique des activités sportives de plein air, au motif de réprimer « *la violation des mesures destinées à prévenir et limiter les conséquences des menaces sanitaires graves sur la santé de la population* ».

Le principe de désengorgement des hôpitaux prévalait et il apparaissait justifié d'éviter une sollicitation excessive des équipes de secours et de soins engagées dans la lutte contre la propagation du Covid-19. Disciplinés, les pratiquants de loisirs de plein air ont déserté leurs lieux de prédilection.

Les amateurs de sports de pleine nature ont, comme l'immense majorité des Français, suivi scrupuleusement la demande du gouvernement de rester chez soi dans un effort collectif. Cependant, la dernière allocution présidentielle n'a pas permis de les rassurer quant au calendrier de reprise des activités physiques autorisées.

Au terme de huit semaines de confinement, il était vraisemblablement possible à la date du 11 mai 2020, que chacun puisse, en responsabilité et sans rassemblement, pratiquer à nouveau le trail, le ski de randonnée, la marche en montagne et le trek, le cyclisme, l'escalade en falaise, l'alpinisme, le VTT ou encore les activités nautiques telles que le windsurf, le kitesurf, le SUP : tous sports où l'individu évolue seul, sans aller au contact avec autrui.

En effet, si les sports collectifs en salle ou par équipes posent des difficultés de distanciation, les activités de plein air relèvent de pratiques individuelles et extérieures. S'il est possible de courir dans les rues de Paris et des grandes métropoles, la nature qui constitue le cadre de ces pratiques se déploie loin des densités de populations urbaines.

Il convient de souligner que grâce à ces sports de plein air, un écosystème caractérisé en France par un fort dynamisme économique s'est constitué. Derrière les pratiquants représentés par les différentes fédérations, se sont créés des milliers d'emplois : fabricants de matériel, territoires touristiques et leurs commerces et hébergements, guides et moniteurs, employés d'agences et associations, un tissu économique qui irrigue souvent des territoires démunis.

Au regard du rôle social et sanitaire essentiel des sports de pleine nature et considérant que des mesures de distanciation prolongées les mois suivant la sortie progressive du confinement ne sont nullement contradictoires avec les pratiques sportives de plein air, il conviendrait de pouvoir rassurer les pratiquants de ces sports et les professionnels sur la reprise rapide de ces activités.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces éléments, je vous prie de croire, Madame, la Ministre, à l'assurance de ma considération.

Pour une reprise individuelle  
des activités et des sports  
de pleine nature dans le respect  
des mesures sanitaires.

Fabrice BRUN  
Député de l'Ardèche

